

SÉANCE DU 27 MARS 2023

Le Maire de la commune de Régnié-Durette certifie avoir convoqué le Conseil Municipal pour le 27 mars 2023.

Le maire,

Présents: M. Jean Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Catherine Cinquin, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Yves Bodot, Mme Pascale Charles, Mme Charlotte Congretel, Mme Catherine Lefert, Mme Stéphanie Khalil, M. Adrien Perron, M. François Rivier.

Excusé : M. Paul Desplace (*pouvoir à Jean Paul Robin*)

Secrétaire de séance : Catherine Lefert

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 février 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 20 février 2023.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- De la réception d'un courrier ENEDIS pour nous faire part de travaux sur la commune qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité le lundi 03 avril 2023 de 08h30 à 15h30 au lieu-dit « Les Bois ». Cette information sera mise sur Panneau Pocket.
- Qu'une invitation à la demi-journée d'échanges techniques « Gestion durable des espaces publics », le jeudi 6 avril 2023 de 8h45 à 12h15 à la salle des fêtes de Gleizé, a été envoyée à la commune. Patrick Favre va s'y rendre.
- Que le salon des vins de Mâcon a envoyé 2 invitations pour l'inauguration officielle, le 14 avril à 11h.

Finances

Monsieur le Maire remercie François Rivier et Yves Bodot pour leurs implications et tout le travail effectué pour établir ce budget 2023.

Yves Bodot, membre de la commission finances, présente une comparaison du budget de notre commune avec celui de 6 autres communes de la CCSB. Cette comparaison est réalisée grâce à un site regroupant des données publiques : Data.ofgl.fr. En comparaison, nos dépenses d'investissements sont plus faibles que celles des 6 autres communes. C'est donc un axe d'amélioration pour notre commune.

Approbation du compte administratif 2022 :

François Rivier, conseiller délégué aux finances, présente au conseil municipal le compte administratif 2022 faisant apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2022 105 259,70 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2022 208 586,70 €

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2022 96 581,61 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2022 105 974,79 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, François Rivier prend la présidence. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 tel que présenté.

Approbation du compte de gestion 2022 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2022 établi par le receveur municipal et dont la comptabilité est identique à la comptabilité communale.

Vote des taux 2022 :

François Rivier propose au conseil municipal de maintenir les taux de 2022 :

- 25,67% pour la taxe foncière bâti (TFB),
- 15,95% pour la taxe foncière non bâti (TFNB),
- 10,73% pour la taxe d'habitation résidence secondaire (THRS),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des taux.

Affectation du résultat de 2022 :

François Rivier informe le conseil municipal, qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 2022 d'un montant de 208 586,70 € au budget primitif 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2023 de la manière suivante :

- Article R002 : résultat de fonctionnement reporté = 141 478,70 €
- Article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 67 108,00 €

Budget primitif 2023 :

François Rivier présente le budget primitif tel que travaillé en commission des finances avec une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 851 314,00 €. L'estimation des dépenses de fonctionnement est plus importante qu'en 2022, pour faire face à l'inflation, comme par exemple l'augmentation de l'abonnement du gaz.

La section d'investissement est présentée équilibrée à hauteur de 394 612,00 €, pour un budget total de 1 245 926,00 €.

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

- Eglise : proposition nouvelle 63 000 €. Les travaux seront engagés si on obtient des subventions (au maximum 80% du montant de la 1^{ère} tranche des travaux de 384 000 €).
- Multiservice : proposition nouvelle 70 000 € (création d'une véranda)
- Bâtiments divers : proposition nouvelle de 39 800 €
- Travaux divers voirie : proposition nouvelle 40 000 €
- Révision PLU : report de crédit de 6 072 €
- Informatique école : proposition nouvelle 25 000 €
- Economie énergie : proposition nouvelle 80 000 € (1^{ère} tranche des travaux de rénovation énergétique des bâtiments en 2023)
- Tourisme : proposition nouvelle 19 794 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 tel que présenté.

Subventions attribuées en 2023 :

François Rivier présente au conseil municipal les subventions qui seront attribuées en 2023.

- 500 € pour le CCAS,
- 720 € pour le collège du Val d'Ardières (Beaujeu)
- 150 € pour APG-CATM (anciens combattants),
- 60 € pour l'amicale des donneurs de sang,
- 40 € par enfant au restaurant scolaire du Sou des écoles, soit une provision de 4 400 €
- 650 € pour le Sou des écoles, pour le paiement du cabinet comptable chargé d'établir les payes des salariés,
- 800 € pour le Sou des écoles : 500 € pour l'achat du logiciel de gestion des inscriptions à la cantine et 300 € pour la maintenance de ce logiciel,
- 4 € par jour et par enfant pour l'Amicale Laïque de Beaujeu, soit une provision de 2 400 €,
- 1 000 € pour Beaujolais Basket (« jeunes joueurs »)
- 1 000 € pour le tennis club de Régnié-Durette,
- 2 000 € pour la coopérative scolaire,
- 1 500 € pour les Resto du Cœur de Beaujeu,
- 6 € par jour et par enfant pour Chat-Pito, soit une provision de 3 600€,
- 250 € pour les Sarmentelles,
- 1 000 € pour l'association Les Retrouvailles, en lien avec le passage du Tour de France
- 1 000 € pour le Comité des fêtes, en lien avec le passage du Tour de France,
- 450 € pour Sybémol (animation école)
- 150 € pour le Tour du Beaujolais
- 500 € pour l'ADMR

Concernant le Chat-Pito : une convention doit être signée dans laquelle il est spécifié que la commune finance 6 € par jour et par enfant. Pour le moment la signature de cette convention est en attente car elle manque d'informations en ce qui concerne le bilan financier de l'association Chat-Pito et elle implique un engagement de la commune sur 5 ans. Le montant de 6 € par jour et par enfant a été mis au budget car il est envisagé de le verser directement aux familles. Une réunion doit avoir lieu mercredi 5 avril pour poursuivre les discussions et trouver une formule convenant à toutes les parties en présence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les subventions attribuées pour 2023.

Tarifs 2023 :

François Rivier présente au conseil municipal les tarifs et participations pour l'année 2023.

- Droit d'occupation pour les forains : 40 € par manège et par manifestation.
- Droit de stationnement pour les commerçants ambulants : 3 € par semaine et 80 € à l'année.
- Cimetière – Columbarium :
 - 15 ans : 600 €
 - 30 ans : 900 €
 - Jardin du souvenir : gratuit

- Cimetière – concession : 30 ans : 150 € le m²
- Cyberespace : abonnement : 11 € par famille
- Impression en noir et blanc : 0,10 €
- Impression en couleurs : 0,30 €
- Ateliers informatiques 48 € les 2 heures (A diviser entre le nombre de participants, avec un maximum de 6 participants).

Tarifs pour la salle des fêtes et l'espace loisirs :

Salles	Durée ou objet	Tarifs habitants Régnié-Durette	Tarifs habitants extérieurs ou associations extérieures	Associations communales
Espace loisirs	1 jour	550 € + frais d'eau, d'électricité, gaz (caution 1 500 € + 500 € ménage)	1 100 € + frais d'eau, d'électricité, gaz (caution 1 500 € + 500 € ménage)	Gratuité totale (caution 1 500 € + 500 € ménage)
Bar espace loisirs	1 jour	190 € (caution 1 500 € + 300 € ménage)		Gratuité totale (caution 1 500 € + 300 € ménage)
Terrain enherbé (Exposition à but commercial)	1 jour	500 € (caution 2 000€)	500 € (caution 2 000 €)	Gratuité totale (caution 2 000 €)
Frais	Eau	7,36 € le mètre cube		
	Electricité	0,18 € le Kw		
	Gaz	0,11 € le Kwh		
Salle des fêtes	½ journée (uniquement pour les funérailles)	80 € (caution 800€ + 300€ ménage)	80 € (caution 800€ + 300€ ménage)	
	1 jour sans cuisine	150 € (caution 800€ + 300€ ménage)	230 € (caution 800€ + 300€ ménage)	Gratuité totale (caution 800€ + 300€ ménage)
	1 jour avec cuisine	230 € (caution 800€ + 300€ ménage + 200€ ménage cuisine)	330 € (caution 800€ + 300€ ménage + 200€ ménage cuisine)	Gratuité totale (caution 800€ + 300€ ménage + 200€ ménage cuisine)
	2 jours sans cuisine	270 € (caution 800€ + 300€ ménage)	400 € (caution 800€ + 300€ ménage)	Gratuité totale (caution 800€ + 300€ ménage)
	2 jours avec cuisine	350 € (caution 800€ + 300€ ménage + 200€ ménage cuisine)	500 € (caution 800€ + 300€ ménage + 200€ ménage cuisine)	Gratuité totale (caution 800€ + 300€ ménage + 200€ ménage cuisine)

Toute association ayant son siège sur la commune depuis plus de 3 ans, aura la gratuité totale sans frais de fonctionnement. Tout transfert de cet avantage auprès d'un tiers privé justifiera de l'annulation de celle-ci et pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les différents tarifs et participations présentés.

Tarif Raid Bleu :

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs 2022 en ce qui concerne la manifestation du Raid Bleu, pour rappel :

- la société Amada bénéficie de la gratuité association et doit prendre à sa charge 130 € de frais de fonctionnement + frais d'eau, d'électricité et de gaz.
- Les cautions de 1 500 € pour parer à d'éventuelles dégradations et de 500 € pour le ménage sont maintenues.
- le tarif du terrain enherbé devant l'espace loisirs est de 500 € en cas d'exposition à but commercial, avec une caution de 2 000 €.

Fongibilité des crédits sur le budget 2023

François Rivier explique au conseil municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire, puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans le cadre de cette autorisation, la maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide pour le budget 2023 :

- D'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- De fixer la limite de ces mouvements à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- D'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Commissions communales et intercommunales :

Commission bâtiments :

George Montel précise que dans le cadre du projet de création d'une véranda pour le multiservice, un architecte est intervenu pour l'aide dans les demandes de subventions. De même un économiste épaula la mairie dans le projet de rénovation énergétique des bâtiments.

Des ampoules ont été changées (mise en place d'ampoules led) à l'école et à la garderie.

Suite à un dégât des eaux à l'auberge, un tuyau de descente a été modifié.

Les travaux concernant l'éclairage du terrain tennis commencent la semaine prochaine.

Réunion Sybémol :

Catherine Lefert informe le conseil municipal, que cette année 13 élèves de l'école Sybémol habitent la commune. D'autre part, il y a un nouvel intervenant qui vient à l'école : Mickaël Replat.

Quelques dates à retenir : 23 avril : trombones de Pâques à la chapelle de Brouilly, 27 mai : festival des Sires de Beaujeu, samedi 3 juin : journée de fin d'année et le 16 juin : fête de la musique à Quincié en Beaujolais.

Réunion commission culture et manifestations :

Anne-Marie Fuet fait part au conseil municipal qu'une réunion s'est déroulée le 16 mars pour organiser la cyclo rando entre le village et l'étang de la Carelle. Pour le moment, le lieu de l'arrivée est laissé en suspens mais le concert est maintenu dans tous les cas.

Une journée littéraire est prévue autour des livres écrits par des personnes habitants ou ayant habités le village. Cette journée sera aussi l'occasion de fêter l'anniversaire de la fusion entre Régnié et Durette. Tout cela se fera en lien avec le Cyberspace.

Le repas des aînés est prévu le samedi 15 avril 2023. La distribution des colis se fera courant avril.

Commission communication :

Anne-Marie Fuet informe le conseil municipal, que les membres de la commission vont se réunir très prochainement afin d'éditer un nouveau flash info.

Tour de France :

Anne-Marie Fuet présente au conseil municipal une action en lien avec le Tour de France. En effet, une collecte de téléphones usagés peut être organisée. Pour cela, il faut juste installer un ou deux points de collecte. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est d'accord à l'unanimité pour que cette collecte soit organisée.

Commission tourisme :

François Rivier informe le conseil municipal que les circuits des randonnées de la commune ont été mis à jour avec l'ajout de la randonnée au niveau de l'étang de la Carelle.

Le mode de diffusion des affiches et des cartes postales au nom de la commune doit être discuté.

Ecole :

Catherine Cinquin informe le conseil municipal qu'un conseil d'école a eu lieu le 23 février 2023. Le nombre d'élève pour la rentrée de 2023 est, à ce jour, de 133. La directrice se renseigne pour l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Les interventions de l'animateur du Sybémol sont bien appréciées.

Les enseignantes ont fait une demande concernant une intervention sur les gestes de premiers secours.

Deux sorties vélos sont prévues : le 16 et le 23 juin.

A la rentrée des vacances de Pâques, les inscriptions à la cantine ne se feront plus par la traditionnelle fiche papier mais via une application informatique.

Séance levée à 20h54